

Compte rendu de la séance du jeudi 15 septembre 2022

Sont présents : Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Céline OURLIAC, Aude GILABERT, David LATHAM, Marie-Charlotte FAVRELLE, Christine RAMON.

Représentés : Daniel BOUNIOL par Aude GILABERT, Patrick DAPOT par David LATHAM, Frédéric DAPOT par Céline OURLIAC, Stéphanie MANUS par Christine RAMON, Franck THOMAS par Jean-Philippe FISCHER.

1) Examen du procès verbal de la séance du 7 juillet 2022

Procès-verbal validé

2) Secrétaire de séance : Madame Joëlle SOLER

3) Finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER

a) délibération virement de crédit M57 (budget général)

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	500.00	
6042	Achats de prestations de services	-11514.00	
6061	Fournitures non stockables	4000.00	
611	Contrats de prestations de services	3000.00	
61521	Entretien terrains	1000.00	
624	Transports biens, transports collectifs	350.00	
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	564.00	
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2000.00	
65738	Subv. fonct. autres établissements publics	100.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		500.00
	TOTAL :	500.00	500.00
	TOTAL :	500.00	500.00

Ajout de crédits sur plusieurs postes :

+ fournitures non stockables : énergie / carburants

section investissement + 500.00 € caution (remboursement caution ancienne locataire Madame MOULET).

l'augmentation du tarif de l'électricité est évoqué, en fonction de la consommation constatée en fin d'année, une décision sera prise, éventuellement en optant pour un changement de contrat EDF.

En attendant, l'éclairage public sera éteint la nuit d'ici à 15 jours.

Délibération validée.

b) délibération virement de crédit M49 (budget eau et assainissement)

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3719.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0.00	
6378	Autres taxes et redevances	2545.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-8865.00	
706129	Revers redevance modernisat' agence eau	2601.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

Cette délibération de virement de crédit est proposée pour régulariser une redevance de l'Agence de l'Eau non prévue initialement au budget.

Délibération validée.

4° Ecole : Madame Joëlle SOLER :

a) point sur la rentrée :

Madame Joëlle SOLER indique à ses collègues que cette rentrée scolaire 2022 s'est déroulée sans problème.

Les effectifs sont les suivants : 15 enfants dans la classe de Madame ABADIE et 14 enfants dans la classe de Madame LE GOFF.

Le regroupement pédagogique compte 84 enfants au total

Les effectifs sont en baisse.

b) délibération accueil périscolaire FABREZAN

Comme chaque année, il est proposé de renouveler la convention d'accueil périscolaire du mercredi à FABREZAN (pour 1 an) : proposition validée.

c) délibération accueil périscolaire ST LAURENT

Cette année, le renouvellement de la convention d'accueil périscolaire est proposé pour 2 ans : proposition validée.

d) convention facturation fourniture repas cantine (coût Mairie)

Il est proposé à l'assemblée de renouveler la convention pour la fourniture et la livraison de repas pour la cantine avec la cuisine centrale (Communauté de Communes de Lézignan).

Les tarifs facturés à la commune seront les suivants (en augmentation) :

- repas maternelle liaison froide : 4.43 €
- repas enfant primaire liaison froide : 4.70 €
- repas personnel liaison froide : 4.57 €
- repas pique-nique : 4.85 €

Convention validée

e) tarifs cantine rentrée 2022-2023 (prix repas facturés aux parents) :

il est proposé d'appliquer une augmentation de : 0.20 € (répercussion de l'augmentation de 0.20 € de la communauté de communes)

soit : Eleves CP : 4.00 € + 0.20 € par rapport à 2022

Maternelles : 3.73 € + 0.20 € par rapport à 2022

Il est précisé que la participation de 0.50 centimes de prise en charge validée depuis 2020 est maintenue.

Proposition validée

f) information subvention achat armoire réfrigérante cantine :

Madame Joëlle SOLER indique à l'assemblée que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a mis en place un plan de relance pour certaines cantine en les aidant pour l'achat de matériel spécifique.

La commune a opté pour l'achat d'une armoire réfrigérante pour la cantine :

Le devis correspondant à l'achat de ce matériel s'élève à :

1 501.30 HT, 1 801.56 € TTC.

Subvention accordée : 1 501.30 € (sur le Hors Taxe), reste à la charge de la commune : 300.26 € (montant TVA qui sera récupéré par la suite).

5° Personnel communal : Monsieur Hugues DAUTHERIVES :

a) examen convention d'adhésion au service de médecine du Centre de Gestion de l'Aude :

Monsieur Hugues DAUTHERIVES précise que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Considérant ces éléments, et vu l'appartenance la commune au service de médecine du Centre de Gestion de l'Aude depuis 1995, Monsieur Hugues DAUTHERIVES propose à l'assemblée de valider la convention d'adhésion présentée par le service précité.

Convention validée.

6° Locations : Monsieur Hugues DAUTHERIVES, Monsieur Philippe PUECH

a) Location au 01.09.2022 studio école à Madame Mélanie BOUCHARDON :

Le studio école est vacant depuis le mois d'avril, Madame Mélanie BOUCHARDON a émis le souhait de le louer : location à compter du 01.09.2022 Loyer : 250.00 € (indexé chaque année en fonction de l'indice des loyers).

Versement d'une caution de : 250.00 €. Validé.

b) Réévaluation bail GAEC Ferme de Montagut (Mr PORTAL) et commune

Monsieur le Maire rappelle que cette convention avait été signée en date du 24/02/2014 (occupation parcelles communales pour le pacage des animaux).

La réglementation indique que le loyer annuel doit être indexé chaque année selon l'évaluation de l'indice des fermages défini pour la zone IV (constaté par arrêté préfectoral)

soit loyer pour 2022 : 275.63 € + 3.55 % par rapport à 2021. Validé.

7° Travaux / Achats : Monsieur Hugues DAUTHERIVES, Monsieur Philippe PUECH :

a) projet de création nouveau colombarium :

il est précisé à l'assemblée que le colombarium existant ne dispose plus que d'une seule case. Il convient donc de se déterminer s'il convient d'opter pour un agrandissement de l'existant ou bien de procéder à la création d'un nouveau monument dans le nouveau cimetière. Le Conseil Municipal est plus favorable à l'agrandissement de l'existant.

Renseignements / coût seront communiqués lors de la prochaine séance.

b) réévaluation des travaux de réfection toiture de l'église :

Le devis initial établi par l'entreprise BENOUDA s'élevait à :

16 820.50 € Hors Taxes, soit 18 502.55 € TTC, le nouveau devis s'est élevé à :

19 456.40 € Hors Taxes, soit 23 347.68 € TTC : augmentation due à un ajout de travaux et à l'augmentation des matières premières : validé.

c) achat d'un ordinateur portable adjoint finances: OK pour le principe

d) examen proposition de mise en place d'un feu tricolore (côté cave coopérative)

OK pour le principe : à étudier avec les services départementaux

8° Questions diverses :

a) devenir de la maison Rue Auguste Montagné (ancienne maison VEDY)

Le Conseil Municipal, après un tour de table est plus favorable au fait de garder cette maison et de la rénover. Point à approfondir et à débattre à l'occasion d'une séance future.

b) conclusion et débat suite à la visite de Monsieur POURTEAU, responsable Habitat Audois le 13.09.2022.

Il est présenté à l'assemblée un projet d'aménagement de logements (environ 8) sur l'emplacement du hangar municipal (toit amianté), qui serait détruit (travaux à la charge d'Habitat Audois).

La construction de logements à loyers modérés est une nécessité, pour les jeunes actifs qui n'ont pas les moyens d'investir dans de la construction de maisons ainsi que pour les seniors à faible retraite. Point à affiner, à réfléchir.

c) Projet de nomination d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours :

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller municipal ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Monsieur le Maire propose Madame Stéphanie MANUS comme correspondant incendie et secours : proposition validée.

INFORMATION :

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que durant l'été le Comité Communal de Feux de Forêts a utilisé un véhicule DANGEL prêté par l'ONF.

Or, ce véhicule est en mauvais état.

Pour l'année prochaine, les 4 villages participant achèteront un véhicule neuf : information coût donnée ultérieurement.

Loyer Syndicat Mixte des milieux aquatiques et des rivières (bureaux ex Communauté de Communes).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réindexer le loyer, à ce jour : 600.00 € (augmentation au 01.01.2023) : proposition validée